

Questions orales

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce et ministre de l'Expansion économique régionale): Madame le Président, mes collègues et moi avons beaucoup de respect pour cette industrie et ses ouvriers, mais mon collègue, le ministre d'État (Commerce international) a déjà dit à la Chambre il y a quelques jours que le gouvernement ne s'attend pas à donner sa réponse à la révision des données sur lesquelles nous avons basé notre politique, pas avant la fin de juin ou peut-être au début de juillet. Alors nous n'aurons pas de déclaration de politique ni aujourd'hui ni demain, ni avant la dernière semaine de juin.

ON DEMANDE QUELLES RECOMMANDATIONS LE MINISTRE
FERA AU CABINET

L'hon. Roch La Salle (Joliette): Je pense, madame le Président, que les ministres savent parfaitement bien que non seulement les députés de ce côté-ci de la Chambre appuient d'emblée les recommandations faites par l'Association, mais que des députés ministériels l'appuient également. Le très honorable premier ministre vient de parler d'efforts supplémentaires pour créer de nouveaux emplois. Est-ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce est conscient de l'urgence de sauver d'abord les emplois existants, et comment pouvons-nous faire confiance à ce gouvernement qui laisse se détériorer un secteur aussi important, sans parler des autres, en parlant de nouveaux emplois mais en ne faisant rien pour sauver les emplois qui existent actuellement? Est-ce que le ministre serait en mesure de dire quel genre de recommandations il a faites ou fera au cabinet, en fonction de la demande de cette industrie qui ne peut plus attendre un retard prolongé?

[Traduction]

L'hon. Ed Lumley (ministre d'État (Commerce international)): Madame le Président, comme nous l'avons déclaré à la Chambre à maintes reprises, les emplois dans le secteur de la chaussure nous préoccupent. De nombreux collègues des deux côtés de la Chambre ont porté la question à notre attention. Nous tiendrons une réunion fédérale-provinciale des ministres du Commerce le 21 juin. Le député n'ignore pas, je pense, que si nous réclamons des contingents à l'échelle mondiale, on risque de nous demander de compenser dans d'autres secteurs qui relèvent du GATT. Nous voulons en discuter avec nos homologues provinciaux le 21 juin. Nous l'avons déjà dit, nous ferons une déclaration dans la dernière semaine de juin ou la première semaine de juillet.

* * *

● (1450)

[Français]

LES AÉROPORTS

LA DÉCISION DU MINISTRE AU SUJET DE MIRABEL

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. La

semaine dernière le ministre des Transports a dit qu'il avait pris une décision au sujet de Mirabel. Pourrait-il expliquer sa décision à la Chambre maintenant?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, j'ai en effet pris une décision en ce qui me concerne, mais je vais présenter mes vues à mes collègues du Cabinet, et c'est le Cabinet dans son ensemble qui décide dans ces matières.

[Traduction]

LES POSSIBILITÉS OFFERTES AU MINISTRE

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley-Hants): Madame le Président, le ministre a-t-il vraiment dit que la décision se ramenait à deux possibilités: ou bien maintenir le statu quo ou bien affecter à Mirabel tous les vols de Dorval, sauf les vols intérieurs au Québec et ceux à destination de Toronto, ce qui, d'après les propres termes du ministre, reviendrait à dire qu'on se retranche plus ou moins à Mirabel? Est-ce que la décision du ministre et sa recommandation au cabinet portent sur l'un de ces choix? Dans l'affirmative, et en l'absence de solution intermédiaire, comme il l'a dit dans sa déclaration, et compte tenu de ce que l'économie est difficile à tenir en main, le ministre peut-il nous expliquer pour quelles raisons, si telle est la nature de la décision qu'il a prise après tout ce temps, pour quelle raison il ose même penser, à faire cette recommandation de déplacement qui repose tous les problèmes économiques que les députés lui ont signalés?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, il est normal de peser tous les choix quand on prend une décision. Cela s'inscrit dans le processus décisionnel normal.

On me fait dire qu'il n'y a que deux possibilités: le statu quo et la solution six indiquée au premier rapport que mon honorable ami connaît bien. Ce dernier choix consiste à tout transférer, sauf les lignes à courte distance rayonnant autour de Dorval. La raison en est tout simplement que les solutions intermédiaires posent des difficultés techniques. Il y en a six, ou sept, ou huit. Par exemple, tous les vols «charter» à Mirabel, et ceux de trois heures et plus. Ces variantes et les solutions intermédiaires ont été étudiées. Toutes présentent des difficultés techniques trop lourdes à envisager. En ce qui concerne le choix de trois heures, par exemple, tous les vols de moins de trois heures resteraient à Dorval, et tous ceux de plus de trois heures iraient à Mirabel. Il serait alors difficile d'empêcher un transporteur de faire une escale à Dorval tout en parcourant la distance qu'il veut franchir. Nous avons examiné toutes ces solutions intermédiaires; elles laissent à désirer.